|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | | |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-3 | | Genève, le 18 janvier 2018 |
|  | | | |
|  |  |  | – Aux administrations des Etats Membres de l'UIT;  – Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  | | | |
| **Objet:** | **Mise en oeuvre du projet pilote concernant la participation des PME aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D** | | |
|  | | | |
| Madame, Monsieur,  En application de la décision prise par le Conseil à sa session de 2017 de mener un projet pilote permettant la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-D (voir l'Annexe 1 contenant le descriptif de projet adopté par le Conseil à sa session de 2017), j'ai l'honneur de vous informer que les PME pourront participer aux prochaines réunions des Commissions d'études de l'UIT-D. Le projet pilote sera mis en oeuvre jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2018 (PP-18).  Les PME intéressées peuvent consulter leur administration concernant les possibilités de participation. L'administration communiquera à l'UIT les noms des PME qui respectent les critères nationaux et peuvent prendre part au projet pilote.  Bien qu'elles ne constituent pas une catégorie de membres, les PME sélectionnées pourront prendre pleinement part aux travaux des Commissions de l'UIT-D pendant toute la durée du projet pilote, sans pouvoir toutefois intervenir dans le processus de décisions et dans la gestion. Après que les représentants des PME concernées se sont inscrits en ligne, une notification est envoyée par courrier électronique pour validation au coordonnateur désigné par chaque administration.  Le Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D se tient à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin, par téléphone (+41 22 730 5999), par télécopie (+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int)).  Dans l'attente de vos réactions concernant ce projet pilote permettant la participation des PME aux travaux de nos commissions d'études, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  [Original signé]  Brahima Sanou  Directeur    Cc:  – Bureaux régionaux de l'UIT  – Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D | | | |

|  |
| --- |
| Annexe 1  Descriptif du projet pilote à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME)  (conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de 2017)  1) Le projet pilote pour la participation des PME sera ouvert aux Commissions d'études de l'UIT‑T et de l'UIT-D intéressées.  2) La promotion du projet pilote sera assurée en collaboration par les Bureaux concernés, les organisations régionales, les administrations concernées et les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT moyennant des contacts avec des PME et des associations de PME.  3) Les PME pourront prendre pleinement part aux réunions des commissions d'études participant au projet pilote, sans pouvoir toutefois intervenir dans le processus de décisions, notamment en ce qui concerne les fonctions de direction et l'adoption de résolutions ou de recommandations, quelle que soit la procédure d'approbation.  4) Une PME souhaitant participer au projet pilote en fera la demande par l'intermédiaire de l'administration concernée, qui devrait confirmer que la PME en question respecte les critères nationaux pour être qualifiée de PME, y compris les facteurs comme la taille de l'entreprise et les recettes annuelles.  5) Le projet pilote sera mis en oeuvre jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires de 2018. Le Secrétariat soumettra un rapport intérimaire à la prochaine session du Conseil, en vue de présenter un rapport complet à la Conférence de plénipotentiaires de 2018, y compris sur les avantages constatés, les répercussions financières et les difficultés à surmonter. |

|  |
| --- |
| Annexe 2  Inscription aux premières réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2018-2021 - Commission d'études 1: 30 avril – 4 mai 2018 et  Commission d'études 2: 7-11 mai 2018  ***Inscription en ligne***  L'**inscription** se fera exclusivement **en ligne par chaque participant** souhaitant assister physiquement ou à distance aux réunions, et sera **validée par l'intermédiaire des coordonnateurs** désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. Cette plate-forme a été utilisée à titre pilote pour les précédentes réunions des commissions d'études. A l'aide de votre compte TIES, vous pouvez vous inscrire à toutes les réunions, à savoir à celles des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et à celles des Groupes du Rapporteur. Si vous ne possédez pas de compte TIES, vous pouvez à tout moment créer un compte [ici](http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/). L'inscription en ligne débutera le**18 janvier 2018** sur le site web suivant: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.  Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D dans la lettre circulaire suivante: <https://www.itu.int/md/D18-CA-CIR-0002/>. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_